



Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau 12 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin, à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie à la salle des séances plénières, Maison des Services Publics, à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Francis GROSJEAN.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale ;
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ;
- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental ;
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest ;
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ;
- Mme Marie-Pierre Laforge, conseillère municipale de Guipavas ;
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun ;
- M. Armel Gouvil, Parc Naturel régional d'Armorique ;
- M. Hervé Sévenou, Chambre d'Agriculture ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Rémi Saliou, FDSEA ;
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;
- M. Marcel Coatanhay, UFC Que choisir ;
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère ;
- Mme Guillaume Hoeffler, Mise 29 ;
- Mme Zaïg Le Pape, mer et littoral, DDTM ;
- M. Jean-Paul Coat, ARS ;

assistaient à la réunion :

- Mme Béatrice Valette, Région Bretagne ;
- M. Jérôme Vassal, SBE ;
- Mme Aurélie Fuchez, SBE ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

n'assistaient pas à la réunion :

- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ; Excusé
- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- M. Pascal Inizan, conseiller municipal de Landerneau ;
- M. Claude Bervas, maire de Dirinon ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ;
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest ;
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ; Excusé - pouvoir à H Billon

- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. Emmanuel Kelberine, Comité Départemental de Pêches Maritimes ;
- M. Hervé Ladurée, Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne ;
- M. André Le Moigne, UDSEA ;
- M. Michel Diverres, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ;
- M. le Préfet du Finistère ;
- M. Le Préfet Maritime;
- M. le Directeur, DREAL Bretagne ;
- M. le Délégué Régional, ONEMA ;
- M. le directeur, AELB ;
- M. le directeur, IFREMER ;
- M. le directeur, Parc Marin d'Iroise.

*
* * *

Francis Grosjean souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents et informe les participants de l'approbation toute récente du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Il souligne la qualité du travail collectif qui a été mené à bien et présente quelques commentaires qu'il a retenus de la dernière réunion du Comité de Bassin :

- Certains acteurs ont regretté la présence limitée, quoique compréhensible, des élus pendant les phases d'élaboration du SDAGE.
- Le SDAGE met l'accent sur le rôle renforcé des CLE dans la mise en œuvre et l'application des préconisations du SDAGE, ce qui, pour ce qui notre bassin, se traduira dès la révision à venir du SAGE.
- La bonne image de la Bretagne, qui, mobilisée, il est vrai, depuis plus longtemps dans la reconquête de la qualité de l'eau, obtient des résultats probants, à poursuivre et confirmer.

- **Désignation des nouveaux membres du Bureau**

1 titulaire et 2 suppléants sont à remplacer, suite au départ de Francis Estrabaud (Conseil Général, titulaire), Armelle Huruguen (Conseil général, suppléante de F Estrabaud), et Patrick Gouez (ERB, suppléant de JY Kermarrec).

Florence Cann se propose comme titulaire, et Françoise Péron comme suppléante, au sein du collège des collectivités.

Franck Oppermann se propose comme suppléant de Jean-Yves Kermarrec, au sein du collège des socioprofessionnels et associatifs.

Ces candidatures sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés des collèges des collectivités et des socioprofessionnels et associatifs.

- **Validation du Compte-rendu de la CLE du 22/06/2015**

Francis Grosjean demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la CLE du 22/06/2015.

Aucune remarque n'étant formulée, il soumet ce compte-rendu à l'approbation des membres de la CLE.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Présentation du tableau de bord 2014 du SAGE**

Aurélié Fuchez, recrutée dans le cadre d'un service civique pour la réalisation du tableau de bord 2014, présente le document (téléchargeable sur le site du Syndicat de Bassin de l'Elorn) à l'aide d'un diaporama (joint en annexe). Elle souligne notamment la difficulté pour récupérer les données dont elle avait besoin auprès des nombreuses structures concernées.

Patrick Le Hénaff regrette que les travaux sur la STEP d'Irvillac aient pris beaucoup de retard. Il pense que cela n'a pas arrangé la situation en aval, dans l'estuaire de la rivière de Daoulas.

Il souhaite que soit approfondie la question des mises en conformité des branchements.

Il est suggéré de rendre obligatoire la mise aux normes des installations à chaque mutation ; cette préconisation pourrait alors figurer dans les règlements de l'assainissement collectif, documents qui relèvent de la compétence des autorités en charge de l'assainissement.

Est notée la bonne situation locale, vis-à-vis des pesticides, avec cependant des inquiétudes persistantes, notamment sur le Glyphosate et le Diuron, qui semble de plus en plus utilisé dans les traitements de façades ou de toitures.

Le [tableau de bord 2014](#) du SAGE est téléchargeable sur le site du Syndicat de Bassin de l'Elorn, « onglet SAGE », chapitre « l'avancement »

- **Projet de programme 2015, et 2015/2019 de bassin versant**

Jérôme Vassal présente, à l'aide d'un diaporama (joint en annexe) le projet 2015 et 2015/2019 du contrat de territoire Elorn, qui débouchera sur un Projet de Territoire d'Eau de l'Elorn, élaboré dans le cadre du Plan Breton sur l'Eau, qui sera validé en 2016.

Jean-Yves Kermarrec propose que sur le Volet Milieu Aquatique, l'on puisse développer de nouvelles techniques de restauration de berges, techniques en cours d'essai par l'AAPPMA.

D'autre part, il se réjouit des travaux faits dans le cadre de Breizh bocage, mais regrette que des destructions de talus perdurent pendant qu'on en construit de nouveaux. Il demande que l'on comptabilise les destructions, comme on le fait pour les créations.

Patrick Le Hénaff indique que la commune d'Irvillac a mis en place la protection de ses talus, au travers de sa carte communale, et qu'il est important d'encourager la prise en compte des talus dans les documents d'urbanisme.

Hervé Sévenou ne souhaite pas relancer le débat, mais précise qu'il importe d'avoir un regard hydraulique : il ne faut pas sanctuariser les talus, mais travailler sur la limitation des transferts, avec les professionnels.

Jean-Yves Kermarrec répond qu'il n'y a pas que des enjeux « eau », mais que la biodiversité et le paysage sont aussi à prendre en compte.

Hervé Sévenou remarque qu'à Sizun, les talus ne sont pas sanctuarisés, et que cela permet la discussion et la négociation au cas par cas.

Françoise Péron ajoute qu'en cas de mutation ou de regroupement de parcelles, si des talus sont supprimés, ils sont compensés.

Béatrice Valette explique que le Projet de Territoire d'Eau, qui est élaboré dans le cadre du futur Plan Breton sur l'Eau, permet de mutualiser les moyens de financement de chacun des financeurs pour atteindre les objectifs du SDAGE.

C'est un outil financier et de gestion intégrée de l'eau qui donne une vision complète des politiques sectorielles afin de rédiger une stratégie globale, en identifiant les maîtrises d'ouvrages locales qui mettront en œuvre cette politique.

La Région accentue ses financements sur les lignes qu'elle estime prioritaires sur notre territoire.

Hervé Sévenou remarque que le Plan Breton sur l'Eau est destiné à répondre aux exigences du SDAGE. Les priorisations qui y seront faites ne correspondront pas forcément aux nôtres.

Concernant les MAEc, il est précisé qu'il s'agit d'une traduction du 2^{ème} pilier de la PAC

Hervé Sévenou pense qu'on n'y trouve pas forcément les mesures fortes qu'il serait intéressant de développer dans notre bassin, notamment celles relatives aux transferts de polluants.

Rémi Saliou indique que 100 % des serres sont équipées, aujourd'hui de recyclage des solutions nutritives.

Franck Oppermann objecte qu'il y a des rejets de serres encore visibles et chargés.

Hervé Sévenou remarque qu'il y a parfois des situations complexes, et propose qu'on le contacte lorsqu'on observe un problème.

Philippe Masquelier demande s'il est possible de faire une présentation de cette problématique en CLE. Hervé Sévenou accepte cette proposition.

Zaïg Le Pape demande à ce que soit prise en compte la problématique du carénage.

Philippe Masquelier répond que les services de Brest métropole travaillent sur cette question, et sont en contact avec la Direction Mer et Littoral de la DDTM pour essayer de trouver une solution viable et pérenne.

Francis Grosjean propose de passer à la validation du projet de programme 2015, et 2015/2019 de bassin versant.

Vote des membres de la CLE (3 membres ont dû quitter la réunion avant ce vote) :

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 2

La CLE valide à la majorité des membres présents et représentés le projet de programme 2015, et 2015/2019 de bassin versant.

• Questions diverses

Cyanobactéries

Jérôme Vassal fait un point sur l'état actuel du lac du Drennec, qui a connu un épisode de prolifération intense à l'hiver 2014/2015.

Une étude, menée par une étudiante encadrée conjointement par le SBE et l'Université de Rennes a été réalisée pour tenter de comprendre le phénomène, et essayer de trouver des parades.

Les taux de toxines, montés assez haut cet hiver dans le lac, ont baissé très fortement au printemps puis ont remonté progressivement entre juin et début septembre, pour chuter brutalement mi-septembre.

Il n'y a quasiment plus de cyanobactéries dans les eaux du lac.

La consommation des poissons pêchés dans le lac du Drennec a été à nouveau autorisée fin juillet.

Il est prévu de poursuivre l'étude réalisée en 2015, par un volet plutôt axé sur l'hydrodynamique du lac du Drennec, en 2016.

Une information sur la situation est mise à jour régulièrement sur le site internet du Syndicat de Bassin de l'Elorn : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>

½ journée rivière

Philippe Masquelier indique qu'une visite de terrain, sur les thématiques de la rivière, a été organisée conjointement entre l'AAPPMA de l'Elorn et le Syndicat de Bassin de l'Elorn le 10 juillet après-midi.

Même si le nombre de participants était modeste, cette sortie a été grandement appréciée.

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants.

*

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS

Tel : 06 77 69 41 57

Fax : 02.98.25.93.53

Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr - Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>